

Dolocarp flavour, 20 mg, chewable tablets for dogs

Autorisé

- Carprofen

Identification du produit

Dénomination du médicament:

Dolocarp flavour, 20 mg, chewable tablets for dogs

Substance(s) active(s):

Disponible uniquement en [Anglais](#)

Espèces cibles:

Chien

Voie d'administration:

Voie orale

Informations sur le produit

Substance(s) active(s) / Concentration:

Disponible uniquement en [Anglais](#)
20.00 milligram(s) / 1.00 Comprimé

Forme pharmaceutique:

Comprimé à croquer

Code anatomique, thérapeutique, chimique, vétérinaire (ATCvet):

QM01AE91

Conditions de délivrance:

Médicament vétérinaire soumis à prescription vétérinaire

Statut de l'autorisation:

Valide

Autorisé en:

Slovénie

Description des conditionnements:

Disponible uniquement en Anglais

Disponible uniquement en Anglais

Informations complémentaires

Type d'autorisation:

Marketing Authorisation

Base légale de l'autorisation du produit:

Disponible uniquement en Anglais Italian Latvian Norwegian

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché:

aniMedica GmbH

Date de l'autorisation de mise sur le marché:

17/05/2012

Site(s) de libération des lots du produit fini:

aniMedica GmbH

Autorité responsable:

Agency For Medicinal Products And Medical Devices Of The Republic Of Slovenia

Numéro de l'autorisation:

DC/V/0372/001

Date de modification du statut de l'autorisation:

17/05/2012

État membre de référence:

Allemagne

Numéro de procédure:

DE/V/0142/001

États membres concernés:

Autriche Belgique Grèce Hongrie Irlande Italie Pays-Bas Pologne Portugal
Roumanie Slovaquie Espagne

Pour connaître les événements indésirables rapportés concernant les médicaments vétérinaires, consulter ce site www.adrreports.eu/vet

Documents

Résumé des caractéristiques du produit

Ce document n'existe pas dans cette langue (français). Vous pouvez le trouver dans une autre langue ci-dessous.

Notice du conditionnement et étiquetage

Ce document n'existe pas dans cette langue (français). Vous pouvez le trouver dans une autre langue ci-dessous.

2401365-paren-20160420.pdf